

COMMUNE D'ESNEUX

ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'INFORMATION PREALABLE

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune d'Esneux qu'une demande de permis d'urbanisation pour un terrain de plus de deux hectares va être introduite par:

BABY DOUX SRL
Voie de l'Ardenne 82
4053 CHAUDFONTAINE

Cette demande portera sur l'objet suivant:

**Demande de permis d'urbanisation pour un terrain
de plus de deux hectares situé rue du Grand Pré à Tilff**

Conformément aux articles R53 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, cette demande fera l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.

En vertu des articles D29-5 et R41-3 de ce Code, une réunion d'information à laquelle la population est invitée, se tiendra le:

Le mercredi 04 mars 2026 à 20h00 à la salle du rez-de-chaussée du Château de Brunsode
Domaine Brunsode 2 4130 Tilff

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;
3. si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.64§1^{er} et D.65§2 et 3
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences

Toute personne peut transmettre ses remarques et propositions concernant l'étude d'incidences jusqu'au 19 mars 2026 inclus, par écrit au Collège communal d'Esneux et en copie au demandeur du permis.

Pour toute information, contactez Frédéric MICHEL au 0497/139781 ou info@geometremichel.be